



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

IR-04(08)

Corrélation avec les organisations externes

Juill. 2026



Gestion des incidents de cybersécurité

Incident Response

IR-04(08) – Corrélation avec les organisations externes (PaFF)

Énoncés :

Coordonner avec [Affectation : organisations externes définies par l'organisation] en vue d'échanger [Affectation : information liée à un incident définie par l'organisation] de sorte à obtenir une représentation interorganisationnelle de la sensibilisation à l'incident et d'intervenir plus efficacement après celui-ci.

Responsable : Aucun

Discussion :

D'importants avantages peuvent découler de l'échange d'information liée à un incident avec des organisations externes, y compris les partenaires opérationnels et de la mission, les partenaires de la coalition et militaires, les clientes et clients et les développeuses et développeurs. La coordination interorganisationnelle peut constituer une capacité de gestion du risque très importante. Cette capacité permet aux organisations de tirer profit d'informations provenant de diverses sources de manière à intervenir efficacement en cas d'incident et d'atteinte à la vie privée pouvant avoir une incidence sur les opérations, les biens et les employées et employés de ces organisations. Des précautions doivent être prises lorsque la collaboration nécessite une communication des renseignements personnels. Communiquer avec la déléguée ou le délégué en matière de respect de la vie privée pour obtenir de plus amples renseignements.